

Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 01/03/2018

Date de la convocation 23/02/2018	L' an 2018, le 1 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de LEGRAND Didier, Maire
Date d'affichage 23/02/2018	
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 9 Présents : 7 Votants : 7	Présents : M. LEGRAND Didier, Maire, Mmes : BIRIE-HABAS Cécile, MILLON-THIBAUT Catherine, MISANDEAU Jeannine, MM : BOIREAU Joël, BONNEAU Cédric, ROBERT Eric Absent(s) : Mme PEREIRA Véronique Excusé(s) : M. HAY Sylvain Secrétaire : Mme MILLON-THIBAUT Catherine

BATIMENTS COMMUNAUX

Réf : 2018/3/19 A l'unanimité Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 05/03/2018	<p><u>MARCHE PUBLIC</u> <u>Marché de travaux d'accessibilité sur bâtiments ERP (mairie, école publique des Rogelins, Espace Hulin et Eglise Saint Florent)</u> <u>Travaux supplémentaires</u></p> <p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les différents lots du marché de travaux d'accessibilité sur les bâtiments ERP ont été attribués par délibérations du Conseil Municipal les 5/10 et 2/11/2017</p> <p>CONSIDERANT que des travaux supplémentaires et imprévisibles à la date de l'élaboration des besoins du marché doivent être réalisés suite au début des différents chantiers à la mairie, à la mairie à l'Espace Hulin et à l'église</p> <p>lot voirie TP (Espace Hulin et place Eglise) : JUSTEAU – travaux supplémentaires (comblements de caves et reprise d'enduits : 850.50 euros HT</p> <p>lot maçonnerie (Espace Hulin) : JUSTEAU – travaux supplémentaires (comblements de caves et reprise d'enduits : 161.89 euros HT</p> <p>lot Electricité (mairie) - SDEL – modification luminaires et équipement pour chauffage soit 611.43 euros HT</p> <p>lot Menuiserie (Espace Hulin) - LEAU - pose de lambris - 316.56 euros HT</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, - DONNE son accord pour réaliser les travaux supplémentaires et nécessaires pour la poursuite de l'opération - AUTORISE Monsieur le Maire à signer les nouveaux devis à la fois de l'entreprise JUSTEAU (terrassment TP) pour un montant de 850.50 euros HT, de l'entreprise JUSTEAU (maçonnerie) 161.89 euros HT, de l'entreprise SDEL pour un montant de 611.43 euros HT et de l'entreprise LEAU pour un montant de 316.56 euros HT</p>
<p>Pour faire suite aux travaux d'accessibilité de l'Ecole Publique, Monsieur le Maire précise qu'une canalisation liée à l'assainissement devra être remplacée. Le coût sera chiffré par l'entreprise JUSTEAU (2500 euros TTC).</p> <p>Les travaux d'enrobés seront effectués la semaine prochaine par l'entreprise JUSTEAU place de l'Eglise, à l'Espace Hulin et à l'école publique.</p> <p>Les travaux au secrétariat de mairie sont achevés. La réception des travaux avec les entreprises est prévue demain à 11 h 30.</p>	
<p><u>Autres dossiers</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Monsieur Eric ROBERT conseiller municipal demande à faire réaliser un chiffrage pour des travaux d'embellissement du secrétariat (peinture/revêtement mural à refaire).	

- Les agents techniques ont ôté le lierre dans la descente de cave à l'Espace Hulin.
Des devis de maçonnerie sont attendus pour la réfection du chapeau de la descente de cave avec la pose d'un grillage pour la sécurité. Actuellement un seul devis a été réceptionné pour un montant de 4644 euros.

URBANISME

FINANCES

Préparation et vote du budget 2018

La commission « finances » devra se réunir à la mi-mars pour envisager un vote avant le 15 avril prochain (directive Préfecture)

VOIRIE

Grand'Rue : effondrement de cave

Monsieur le Maire précise que suite aux travaux de remplacement des canalisations d'eau potable et d'assainissement par la Communauté d'agglomération en 2017 dans la Grand'Rue, une partie de la cave d'un particulier s'est fragilisée et s'est effondrée. Cet effondrement est dû à des infiltrations d'eaux de pluie.

Après visite sur place par Monsieur le Maire, M. Joël BOIREAU et l'entreprise de travaux publics, un géologue a été contacté. Il faudra prévoir la mise en place de pieds/potelets pour supporter la voûte.

Dans l'attente du rapport du géologue, et avant décision, il convient de se renseigner auprès de différents organismes pour tenter d'obtenir une subvention.

ESPACES VERTS

DROITS DE PREEMPTION URBAINS

<p>Réf : 2018/3/21</p> <p>A l'unanimité Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 03/03/2018</p>	<p><u>DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption - parcelle AC n° 0444 - RUE DES CAVES</u></p> <p>Monsieur le Maire informe l'assemblée que Maître Victor JUBERT, notaire à MONTREUIL-BELLAY (49) a transmis en mairie une déclaration d'intention d'aliéner. Elle concerne la parcelle AC 0444 située rue des caves, d'une contenance de 786 m². appartenant aux consorts LEFEUVRE</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.</p>
<p>Réf : 2018/3/22</p> <p>A l'unanimité Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 03/03/2018</p>	<p><u>DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption - parcelles AB n° 202 et 203 - 28 rue du Ruau</u></p> <p>Monsieur le Maire informe l'assemblée que Maître René-Marc THOUARY, notaire à SAUMUR (49) a transmis en mairie une déclaration d'intention d'aliéner. Elle concerne les parcelles AB 202 et 203 située 28 rue du Ruau, d'une contenance respective 45 m² et de 138 m². appartenant à Monsieur Laurent DAHEUILLER</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles</p>
<p>Réf : 2018/3/23</p> <p>A l'unanimité Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 03/03/2018</p>	<p><u>DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption - parcelle AD n° 322 - 18 rue de la Poterne</u></p> <p>Monsieur le Maire informe l'assemblée que Maître Françoise BABUT ROBIN, notaire à BREZE (49) a transmis en mairie une déclaration d'intention d'aliéner. Elle concerne la parcelle AD 322 située 18 rue de la Poterne, d'une contenance de 102 m² appartenant à Monsieur André FOURRIER et Paulette HEUZARD</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle</p>

<p>Réf : 2018/3/24</p> <p>A l'unanimité Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 05/03/2018</p>	<p><u>DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption - parcelle AD n° 174- 27 rue du Bourg-Neuf</u></p> <p>Monsieur le Maire informe l'assemblée que Maître Philippe DAVY, notaire à TOURS (37) a transmis en mairie une déclaration d'intention d'aliéner. Elle concerne la parcelle AD 174 située 27 rue du Bourg-neuf, d'une contenance de 879 m² appartenant à Monsieur LEVY Frédéric et Madame FENETRIER Julie</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle mentionnée ci-dessus</p>
<p>Réf : 2018/3/25</p> <p>A l'unanimité Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 03/03/2018</p>	<p><u>DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption - parcelle AD n° 290- 7 Clos des Sarments</u></p> <p>Monsieur le Maire informe l'assemblée que Maître Marie-Françoise BABUT ROBIN, notaire à BREZE (49) a transmis en mairie une déclaration d'intention d'aliéner. Elle concerne la parcelle AD 290 située 7 Clos des Sarments, d'une contenance de 484 m² appartenant à Monsieur Monsieur et Madame Serge MALVOT-COLIN</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle mentionnée ci-dessus</p>

AFFAIRES SCOLAIRES

<p>Réf : 2018/3/18</p> <p>A l'unanimité Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 05/03/2018</p>	<p><u>RYTHMES SCOLAIRES : modification – année scolaire 2018 / 2019</u> <u>A compter de septembre 2018</u></p> <p>Depuis septembre 2014, les Temps d'Activités Périscolaires ont été institués pour les élèves de l'Ecole Publique des Rogelins.</p> <p>Après la tenue du Conseil d'école extraordinaire du 7 décembre dernier, les résultats du questionnaire auprès des parents est le suivant : sur 61 familles, 53 ont répondu. A la majorité, 44 familles sont favorables à un retour de la semaine à 4 jours.</p> <p>Après un accord de principe du Conseil Municipal le 4 janvier dernier pronant un retour à la semaine des 4 jours,</p> <p>Le Conseil Municipal ne présente pas d'objection à cette organisation à compter de septembre 2018. Les Temps d'Activités Périscolaires seront supprimés. Le mercredi les enfants n'auront pas classe. Un courrier avait été transmis à l'Inspection Académique le 8 janvier dernier pour indiquer le choix de la collectivité pour le passage en dérogation à une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.</p> <p>Afin de compléter notre saisine auprès de l'Inspection Académique, cette dernière demande au Conseil Municipal de se positionner par délibération.</p> <p>Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se positionner et soumet au vote le souhait d'un retour à la semaine de 4 jours.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Après en avoir délibéré, DECLARE être favorable au retour des rythmes scolaires à 4 jours par semaine. les jours et heures d'ouverture des classes à compter de la rentrée scolaire 2018/2019 seront les suivants : lundi - mardi - jeudi et vendredi : de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 30</p>
<p>Réf : 2018/3/18</p> <p>A l'unanimité Pour : 7 Contre : 0</p>	<p><u>ENSEIGNEMENT PUBLIC</u> <u>COÛT D'UN ELEVE DE L'ECOLE PUBLIQUE</u></p> <p>Compte tenu de la présence d'une école privée sur le territoire communal, la commune est tenue chaque année de calculer le coût d'un élève de l'école publique, en</p>

<p>Abstentions : 0</p> <p>VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 03/03/2018</p>	<p>tenant compte des coûts de fonctionnement pour les élèves du primaire et de la maternelle,</p> <p>En considérant les charges supportées par la commune pour assurer le fonctionnement de l'Ecole Publique des Rogelins, le coût pour 2017/2018 s'élève à 53822.70 euros en totalité répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 19845.33 euros pour les élèves du primaire, soit 330.75 euros/élève (60 élèves) - 33977.47 euros pour les élèves de la maternelle, soit 1171.64 euros/élève (29 élèves) <p>Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à délibérer sur ce montant et cette répartition</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE le coût d'un élève de l'école publique comme énoncé ci-dessus pour l'année 2017/2018 <p>53822.70 euros en totalité répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 19845.33 euros pour les élèves du primaire, soit 330.75 euros/élève (60 élèves) - 33977.47 euros pour les élèves de la maternelle, soit 1171.64 euros/élève (29 élèves)
--	--

<p>Réf : 2018/3/20</p> <p>A l'unanimité Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 05/03/2018</p>	<p><u>ECOLE PRIVEE SAINT FLORENT</u> <u>VERSEMENT DE SUBVENTION A L'ORGANISME DE GESTION OGEC</u></p> <p>Conformément aux dispositions de l'article R.442-44 du Code de l'Education, les communes de résidence, en ce qui concerne les classes élémentaires, sont tenues d'assumer, pour les élèves domiciliés sur leur territoire et dans les mêmes conditions que pour les classes élémentaires publiques, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat. En ce qui concerne les classes maternelles, la commune siège de l'établissement, compte tenu de son accord à la conclusion d'un contrat, est tenue d'assumer, pour les élèves domiciliés dans la commune et dans les mêmes conditions que pour les classes maternelles publiques, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat.</p> <p>Considérant le contrat d'association qui a été signé entre l'Ecole Privée Saint Florent de Varrains et Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire, le 18 novembre 2005,</p> <p>Considérant le coût d'un élève de l'école publique en classe de maternelle et en classe primaire, pour l'année 2017/2018,</p> <p>Considérant les effectifs scolaires de l'Ecole Privée Saint Florent, et plus particulièrement la répartition des élèves et leur domiciliation,</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCORDE à l'Ecole Privée Saint Florent de Varrains, pour les élèves des classes maternelles et primaires, domiciliés sur Varrains, la somme forfaitaire obligatoire compte tenu des textes évoqués ci-dessus, qui se décompose de la manière suivante : <table border="1" data-bbox="335 1590 1556 1736"> <thead> <tr> <th></th> <th>nombre élèves</th> <th>forfait</th> <th>montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>classes maternelles</td> <td>16</td> <td>1171.64</td> <td>18746.24</td> </tr> <tr> <td>classes primaires</td> <td>33</td> <td>330.75</td> <td>10914.75</td> </tr> <tr> <td>total</td> <td>49</td> <td></td> <td>29660.99</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - DIT qu'une somme forfaitaire de 29660.99 euros sera versée à l'OGEC SAINT FLORENT au titre du financement obligatoire des frais de fonctionnement au profit des enfants domiciliés sur la commune - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Varrains et l'OGEC SAINT FLORENT pour le versement de la subvention. 		nombre élèves	forfait	montant	classes maternelles	16	1171.64	18746.24	classes primaires	33	330.75	10914.75	total	49		29660.99
	nombre élèves	forfait	montant														
classes maternelles	16	1171.64	18746.24														
classes primaires	33	330.75	10914.75														
total	49		29660.99														

PERSONNEL COMMUNAL

	////////////////////////////////////
--	--------------------------------------

Mme Catherine MILLON THIBAUT donne des informations sur le repas des anciens qui s'est déroulé le dimanche 25 février dernier à la Grande Salle des Ifs, regroupant les personnes âgées des communes de Varrains et de Chacé ainsi que les organisateurs des comités de fêtes.
110 personnes étaient présentes.
Des retours positifs sur le repas et la journée ont été entendus.

ELECTIONS

ELECTIONS MUNICIPALES EN MARS

Constitution du bureau de vote et permanences

Monsieur le Maire (président du bureau)

De 8 h à 10 h 30 : Joël BOIREAU – Cédric BONNEAU

De 10 h 30 à 13 h 00 : Catherine MILLON-THIBAUT – Sylvain HAY

De 13 h 00 à 15 h 30 : Eric ROBERT

De 15 h 30 à 18 h 00 : Jeannine MISANDEAU – Cécile BIRIE-HABAS – Franck SALLE

Le tableau n'est pas définitif.

COMMUNICATION

FETES ET CEREMONIES

SAUMUR AGGLO

Compétence culture (gestion des bibliothèques et éveil musical)

Un transfert de l'enseignement musical est envisagé à partir des structures communales (écoles de musique) vers la Communauté d'Agglomération.

Sur une étude concernant l'enseignement musical (environ 800 élèves), une uniformisation des tarifs pourrait être envisagée à raison de 320 euros/élève.

L'embauche d'un directeur adjoint est envisagée. (vu en collège des maires)

La décision sera prise au prochain conseil communautaire le 29 mars prochain.

AFFAIRES DIVERSES

- FUSION AFRIEJ ET AFR

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les associations Familles Rurales de Chacé-Varrains, du Coudray-Artannes et l'AFRIEJ forment une seule association : l'Association Familles Rurales Intercommunale Enfance Jeunesse Culture et Loisirs regroupant les activités diverses : activités Enfance (Artannes-Distré), Jeunesse (Chacé-Distré-Rou), partage de moments conviviaux (soirées fouées, spectacles, lotos...), cours de gym, anglais et danse country, activités de théâtre (Coudray macouard), activités de peintures, patchwork, art floral

- Concert de la Chorale Le Chant du Thouet – le 18 mars 2018 au Coudray Macouard avec la chorale de Varennes-sur-Loire au profit de l'Association Retina (recherche en ophtalmologie)

- Contrôles électriques et installations diverses (ex jeux extérieurs) : des consultations ont été lancées avec des organismes de vérification tels que l'Apave et la Socotec. L'examen des devis est en cours

- Ecole Publique des Rogelins : envisager de changer les siphons des toilettes (odeurs) ; portes ouvertes le 17/03/2018

- Question de Monsieur Eric ROBERT conseiller municipal sur les avancées du dossier « Zac des Rogelins » avec Alter cités (expropriations...)

- Seconde opération d'effarouchement des pigeons le 13 février dernier par le biais du FDGDON

LEGRAND Didier

BIRIE-HABAS Cécile

ROBERT Eric

MISANDEAU Jeannine

BONNEAU Cédric

MILLON-THIBAUT Catherine	HAY Sylvain ////////////////	
BOIREAU Joël	PEREIRA Véronique ////////////////	